

Compte rendu du Conseil Municipal

L'an Deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Louvignies-Quesnoy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain MICHAUX, Maire.

Présents : Mmes BOUTTEAUX, PLOUCHART, PROCUREUR et TONDEUR, Mrs BISIAUX, BLOMME, CAVALLIE, DRUESNE, LAGNY, MICHAUX, PETIT, TONDEUR, TRIPIANA

Absent ayant donné procuration : M MARIEZ donne procuration à M MICHAUX

Absent excusé : M BRUYERE

Secrétaire : Mme PLOUCHART Marie-Andrée

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 14
Date de convocation : 21/03/2022

La séance est ouverte à 19h00.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE

Le compte rendu du Conseil municipal du 03 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

ADOPTION M57

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Dans un souci de simplification de la gestion des collectivités locales, le référentiel budgétaire et comptable M57 remplacera, au 1^{er} janvier 2024, les autres référentiels aujourd'hui appliqués par les collectivités locales et notamment la nomenclature M14, actuellement applicable dans les communes.

Afin d'anticiper l'adoption généralisée de la M57 à l'horizon du 1^{er} janvier 2024, il est proposé d'adopter cette nomenclature à compter du 1^{er} janvier 2023.

Outre le bénéfice immédiat des améliorations budgétaires et comptables, notamment la fongibilité des crédits budgétaires et une information financière enrichie à l'assemblée délibérante, l'adoption au 1^{er} janvier 2023 permettra un accompagnement renforcé de la part des services préfectoraux et de ceux de la direction régionale des finances publiques.

Vu l'avis du comptable formulé le 24/03/2022, annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le passage de la commune à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

PROLONGATION DU CALENDRIER Ad'AP

Monsieur le maire rappelle au Conseil qu'en 2015 une demande de calendrier Ad'AP concernant la mise en accessibilité des ERP suivants : Salle associative, mairie, église, école du haut, école du bas et salle de musique avait été demandé auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord et avait été accordé début 2016. Il reste à réaliser la mise en accessibilité de la salle de musique qui aurait dû être terminée avant le 31 décembre 2021. A cause de la pandémie de COVID 19, beaucoup de travaux ont été retardés. Il faut donc demander, auprès des services de la DDTM, une prolongation de délai de ce calendrier pour une 1 année supplémentaire pour le dernier bâtiment, puisque les travaux seront réalisés en 2022. Il est demandé au Conseil de valider es travaux et de s'engager à réaliser ceux-ci dans l'année 2022.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

REFECTION CHEMIN DES EOLIENNES – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le maire fait part au conseil de l'obligation d'entretenir les chemins menant aux éoliennes.

Plusieurs devis ont été demandés. Les entreprises suivantes ont répondu à savoir :

- Descamps TP : 23.391,60 € TTC
- Jean Lefebvre : 39.507,60 € TTC
- SARL VITEZ TP : 9.677,40 € + 500,40 € Soit 10.177,80 € TTC

Le choix du Conseil se porte sur l'entreprise SARL VITEZ TP pour un montant de 10.177,80 € TTC.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

TRAVAUX DE VOIRIES DEVANT LA « PATTE D'OR »

Monsieur le maire fait part au conseil que lors des dernières grosses pluies, la maison de « la patte d'or » a de nouveau été inondée. Il faudrait faire le nécessaire afin que cela ne se reproduise plus. La société DESCAMPS TP propose de réaliser les travaux, par la pose de bordures T1, pour la somme de 4.536,00 € TTC.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

DEMANDE DE SUBVENTION AIDE AUX VILLAGES ET BOURGS PROGRAMMATION 2022

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée que toutes les menuiseries de l'école maternelle vont être remplacées afin de renforcer l'isolation thermique de l'école ainsi que la sécurité.

Le Département du Nord nous offre la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'Aide aux Villages et Bourgs, programmation 2022. Nous aimerions solliciter le Département pour une subvention d'un montant de 14.219,71 € qui représente 30% du montant des travaux.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

ACHATS ET POSE DE CAPTEURS CO2 DANS LES ECOLES

Complétant le dispositif de lutte contre la transmission du SARS-CoV-2 en milieu scolaire, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) a recommandé l'utilisation de capteurs de CO2 pour déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local ou contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique. Afin d'encourager le déploiement de campagnes de mesures de CO2 dans les écoles, le ministre a annoncé qu'un soutien financier exceptionnel serait apporté par l'Etat aux collectivités territoriales ayant acheté des capteurs CO2 afin d'en munir les écoles publiques.

Des capteurs CO2 ayant été achetés et posés, nous allons demander cette aide auprès de l'Etat.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

CHOIX D'UN CABINET DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION DE LA SALLE DES FETES

Suite au relevé thermique effectué par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, il s'avère qu'il existe de grosses pertes de chaleur à la salle des fêtes. Il faudrait réaliser des travaux de rénovation, d'isolation et peut-être la pose d'une centrale photovoltaïque. Pour cela nous aurons besoin d'un cabinet de maîtrise d'œuvre capable de nous conseiller et de nous aider pour ce projet. Nous allons donc faire le nécessaire afin d'en trouver un. M Le Maire demande à M TRIPIANA de lui donner ses contacts.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

CHAPELLE DES AFFLIGES

La restauration de la chapelle des Affligés a été réalisée en partie par les agents techniques aidés d'un professionnel. La charpente et la toiture ont été réalisées par JLF RENOV. Il reste la porte et les fenêtres à remplacer. Celles-ci vont être réalisées par la sté LPL HABITAT. Nous allons nous renseigner auprès de la Région pour demander une aide financière pour finaliser les travaux.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

QUESTIONS DIVERSES

- La société PROTERAM, est venu présenter l'avant-projet pour le futur lotissement. Il y aura de l'aménagement paysager, les haies existantes seront conservées, création d'un écran végétal, haies bocagères. Les lots seront ouverts aux habitants de Louvignies en premier lieu. Les espaces verts seront entretenus en accord avec le service technique de la mairie. Gestion des flux pour la sortie. Arrêt de bus.
- Permanences pour tenir le bureau de votes lors des élections présidentielles.
- Le contrat de M BRUNIN va être renouvelé pour 1 an.
- Mme LESNE : termine son contrat fin Août. Il faudra prévoir son remplacement.
- Contrat saisonnier : Nous avons besoin d'un agent technique pour la saison d'été, du 1^{er} mai au 31 octobre. Prendre quelqu'un en local. Un appel à candidature va être fait et la décision sera prise lors du prochain conseil le 8 avril.
- Salle de musique : une demande de devis est en cours afin de procéder à la mise en accessibilité de la salle pour l'entrée mais également pour les WC.
- Ecole maternelle : les souches d'arbres ont soulevé le macadam, un devis a été demandé.
- La clôture séparant la salle des associations et l'habitation de M PORCQ a été réalisée par les agents. Le coût total de 1.200 € devrait être partagé en 2.
- Suite à la dernière tempête, les tôles du préau de l'école primaire ont été endommagées. La déclaration a été faite auprès de GROUPAMA qui nous remboursera les matériaux moins la franchise de 300€.
- La convention avec la parc Naturel Régional de l'Avesnois a été renouvelée pour le marché Bio.
- M Fromont aimerait installer 118 casiers « garde-manger » à la place de friagerie et nous demande une aide. L'investissement est trop conséquent.
- M Flament qui possède une voiture électrique, demande s'il serait possible d'installer une borne électrique sur la commune. Mme Druesne de la CCPM a été contactée, nous attendons une réponse.
- Une entreprise nous a contacté pour installer un panneau publicitaire lumineux sur notre commune. Le prix est de 25.480 €. Trop cher.
- La sté Nord LTP va réparer les écoulement rue du pont à vaches.
- Problème de la haie devant la maison de M et Mme Rigaut. Il a été présenté 2 factures datées de 2020 et 2021. M Rigaut s'engage à retailler la haie en 2022. M Bonnaire a envoyé un courrier. M Hervé Druesne propose qu'ils rencontrent un médiateur pour régler ce problème.
- Maison de M Raviart est en vente. Est-ce que la commune préempte ? non, le montant est trop élevé.
- Mme Tondeur évoque le problème des aboiements de chiens et de l'accès des pompiers à la rue de la frête.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

SIGNATURES

BISIAUX Ch.

BLOMME S.

BOUTTEAUX M.

BRUYERE J.M
Absent

CAVALLIE F.

DRUESNE H.

LAGNY G.

MARIEZ Ch.
Procuration M MICHAUX

MICHAUX A.

PETIT O.

PLOUCHART M.A

PROCUREUR M.

TONDEUR M.J

TONDEUR R.

TRIPIANA E.